info Jeunes LA RÉUNION
EXPLORER LES POSSIBLES



Réaliser un projet

ÊTRE CITOYEN

Monter un projet et/ou créer une association - Octobre 2026

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
Liberté
Égalité
Fraternité

Label Information Jeunesse
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION REUNION

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de La Réunion

CRIJ CENTRE RÉGIONAL INFORMATION JEUNESSE RÉUNION

SOMMAIRE

De l'idée à l'action 2
Qu'est-ce qu'un projet ? 3
Définir son projet 4
Lancer et réaliser son projet 6
Financer son projet 8
Évaluer et valoriser son projet 11
Contacts utiles 13

De l'idée à l'action



Avoir une idée, c'est souvent le point de départ d'une envie de faire, de créer ou de faire évoluer les choses autour de soi. Qu'il s'agisse de proposer une activité, d'organiser un événement ou de s'engager pour une cause, chacun peut être à l'initiative d'un projet.
Se lancer permet de découvrir de nouvelles possibilités, de développer ses compétences, de rencontrer d'autres personnes et de participer à la vie de son territoire. Un projet peut naître d'une envie personnelle, d'un besoin identifié ou d'une idée partagée avec d'autres.
Il n'est pas nécessaire d'avoir de l'expérience ou de savoir immédiatement comment s'y prendre. Chaque démarche commence par une réflexion, se construit progressivement et peut évoluer au fil des rencontres et des opportunités.



Qu'est-ce qu'un projet ?

Vous avez une idée, une envie ou souhaitez agir autour d'un sujet qui vous tient à cœur ? Un projet est une démarche qui permet de transformer cette idée en une réalisation concrète.

Projet classique ou projet entrepreneurial : quelle différence ?

Tous les projets n'ont pas le même objectif. Certains visent à organiser une action, répondre à un besoin ou proposer une activité, tandis que d'autres ont pour but de développer une activité économique.

Le projet non entrepreneurial

Il vise généralement à concrétiser une idée, organiser une action, proposer une activité ou répondre à un besoin collectif. Il ne cherche pas nécessairement à générer des revenus et ne nécessite pas forcément de créer une structure juridique.

Exemples de projets :

- Organiser un spectacle, un concert ou un festival ;
- Réaliser une exposition, un court-métrage ou un podcast ;
- Organiser une action de nettoyage d'une plage ou d'un quartier ;
- Mettre en place des ateliers culturels, sportifs ou solidaires ;
- Organiser une rencontre, une sortie ou un événement entre jeunes ;
- Proposer une initiative pour répondre à un besoin dans son quartier.

Ces projets peuvent être réalisés seul, en groupe ou avec l'appui d'une structure existante, sans nécessairement créer une entreprise ou une association.

Le projet entrepreneurial

Il consiste à développer une activité économique, généralement dans le but de vendre des produits ou des services et de générer des revenus. Il implique de réfléchir au modèle économique, aux clients, au financement et aux démarches nécessaires à la création de l'activité.

BON À SAVOIR

Certains projets peuvent être réalisés de manière ponctuelle, tandis que d'autres nécessitent un cadre plus formel, notamment pour gérer des financements, signer des contrats ou organiser des activités ouvertes au public.

Vous souhaitez créer une association ?

Retrouvez notre livret dédié à la création d'association sur **jeunes360.re** pour connaître les étapes et les démarches à suivre.



Toute initiative commence par une idée, une envie ou le souhait de répondre à un besoin. Pour la concrétiser, il est essentiel de prendre le temps de réfléchir à ses objectifs, au public concerné et aux moyens nécessaires. Cette première étape permet de poser les bases et de vérifier la faisabilité de son initiative.

1. TROUVER UNE IDÉE ET FIXER SES OBJECTIFS

Une idée peut naître d'une passion, d'une expérience personnelle, d'un constat ou d'une envie de faire évoluer une situation. Elle peut concerner de nombreux domaines : les arts, la culture, le sport, la solidarité, le social, l'environnement ou encore la citoyenneté.
Pour transformer cette idée en projet, il est important de préciser ses motivations, ses objectifs et les résultats attendus, mais aussi de définir les premières conditions de réalisation.

BON À SAVOIR

Un projet en tête ? Découvrez **les outils TIPA (Tout Ici Pour Agir), réalisés par PRODIJ** pour vous aider à organiser vos idées et concrétiser votre projet :

- Le Plan TIPA pour structurer vos idées ;
- le Guide TIPA pour avancer étape par étape, et le Guide TIPA Kiltir pour vos projets culturels.

Retrouvez ces outils auprès du réseau Info Jeunes ! **https://jeunes360.re**

Les questions à se poser :

- Quelle est l'idée de départ ?
- Qui est à l'origine de l'idée ?
- Pourquoi souhaitez-vous la concrétiser ?
- Quel est le but du projet ?
- À quel besoin ou problème répond-il ?
- Quels résultats souhaitez-vous obtenir ?
- Dans quel domaine s'inscrit le projet : arts, culture, sport, social, environnement, solidarité… ?
- Quelle sera sa portée géographique : locale, départementale, régionale, européenne ou internationale ?
- S'agit-il d'une action ponctuelle ou d'un projet qui s'inscrit dans la durée ?
- Quand le projet débutera-t-il et quand devra-t-il être achevé ?
- Combien de temps faudra-t-il pour le préparer et le mettre en œuvre ?
- Où se déroulera-t-il : dans un lieu physique, en ligne ou sous une forme hybride ?

2. IDENTIFIER LE PUBLIC ET LES BESOINS

Pour construire une initiative adaptée, il faut identifier les personnes auxquelles elle s'adresse et comprendre leurs attentes. Il peut s'agir de jeunes, d'habitants d'un quartier, d'associations ou d'un public plus large. Échanger avec les personnes concernées, recueillir leurs avis et observer les besoins du territoire permet d'affiner l'idée et de proposer des actions pertinentes.

Les questions à se poser :

- À qui s'adresse l'initiative ?
- Qui en bénéficiera directement ou indirectement ?
- Quels sont les besoins et les attentes du public concerné ?
- Comment recueillir les avis des personnes concernées ?
- Existe-t-il déjà des initiatives similaires ?
- En quoi votre démarche sera-t-elle différente ou complémentaire ?

3. ÉVALUER LES MOYENS NÉCESSAIRES

Avant de se lancer, il est important d'évaluer les ressources disponibles et celles qu'il faudra mobiliser. Le temps nécessaire, les compétences, le matériel, les lieux et le budget sont autant d'éléments à prendre en compte pour vérifier si le projet est réalisable dans les conditions prévues.

Les questions à se poser :

- De combien de temps disposez-vous pour préparer et réaliser l'initiative ?
- Quelles sont les principales étapes à prévoir ?
- De quels moyens humains aurez-vous besoin ?
- Quel matériel, quels équipements ou quels locaux seront nécessaires ?
- Quel budget faudra-t-il prévoir ?
- Quelles ressources avez-vous déjà à disposition ?
- Quelles difficultés pourriez-vous rencontrer et comment les anticiper ?
- Quelles autorisations pourraient être nécessaires ?

4. S'ENTOURER ET IDENTIFIER LES PARTENAIRES

Un projet peut être mené seul ou en groupe. S'entourer de personnes motivées permet de partager les responsabilités, de mobiliser des compétences complémentaires et de bénéficier de conseils. Des associations, des collectivités, des établissements ou d'autres structures peuvent également apporter un soutien matériel, technique, humain ou financier.

Les questions à se poser :

- Qui participera à la réalisation de l'initiative : une personne seule ou une équipe ?
- Quelles sont les compétences, les connaissances et les expériences de chacun ?
- Comment répartir les rôles et les responsabilités ?
- Avez-vous déjà identifié des partenaires potentiels ?
- Quelles structures pourraient vous conseiller ou vous accompagner ?
- À qui pouvez-vous vous adresser pour obtenir une aide matérielle, humaine ou financière ?



Lancer et réaliser son projet

Une fois les grandes lignes définies, place à la préparation et à l'action ! Il s'agit maintenant de planifier les tâches, de réunir les ressources nécessaires et de coordonner les différentes étapes. Une bonne organisation permet d'avancer plus sereinement et de faire face aux imprévus.

PLANIFIER LES ACTIONS

Pour mener une initiative à bien, il est important de décomposer le travail en plusieurs étapes et de fixer des échéances. Un calendrier permet de visualiser les tâches à accomplir, de suivre leur avancement et de respecter les délais.

Conseils pratiques :

- Établir une liste des tâches à réaliser.
- Classer les tâches par ordre de priorité.
- Prévoir un calendrier avec des dates limites.
- Anticiper les démarches administratives et les éventuelles autorisations.
- Prévoir une marge de temps pour les imprévus.

Quelques outils collaboratifs pour planifier son projet !
https://trello.com
https://fr.padlet.com
https://asana.com
www.notion.so
https://calendar.google.com

S'ENTOURER ET SE FAIRE ACCOMPAGNER

Il n'est pas nécessaire de tout faire seul. Des amis, des bénévoles, des associations ou des professionnels peuvent apporter des compétences, des conseils ou un soutien pratique. Un accompagnement peut aussi aider à clarifier les prochaines étapes, à repérer les aides possibles et à préparer les démarches.

Conseils pratiques :

- Parler de l'initiative autour de soi pour mobiliser des personnes intéressées.
- Identifier les compétences qui manquent et rechercher les personnes qui peuvent les apporter.
- Contacter les structures susceptibles d'accompagner la démarche.
- Répartir les rôles selon les disponibilités et les compétences de chacun.
- Faire régulièrement le point sur l'avancement.

BON À SAVOIR

Les **conseils de jeunes et les comités de jeunes** sont des espaces où vous pouvez proposer, construire et réaliser des projets avec d'autres jeunes. À l'échelle de votre commune, du Département ou de la Région, ces instances vous permettent de faire entendre vos idées, de bénéficier d'un accompagnement et de participer à des initiatives répondant aux besoins des jeunes. Renseignez-vous auprès de votre mairie, du Département ou de la Région.
www.departement974.fr
www.regionreunion.com

PRÉVOIR LE BUDGET

Le budget prévisionnel permet d'estimer combien coûte la réalisation de l'initiative et comment elle sera financée. Il doit distinguer les dépenses (matériel, transport, location, communication, assurance…) des recettes (apport personnel, aides, subventions, dons ou recettes d'activité).

Conseils pratiques :

- Lister toutes les dépenses, même les plus petites.
- Demander des devis pour estimer les coûts.
- Recenser les ressources financières déjà disponibles.
- Se renseigner sur les aides et financements possibles.
- Penser aux prêts de matériel, aux locaux mis à disposition et à l'aide bénévole.
- Mettre à jour le budget pendant la réalisation.

TROUVER DES PARTENAIRES

Un partenaire peut aider de différentes manières : conseils, prêt de matériel, mise à disposition d'un lieu, soutien technique ou financement. Il peut s'agir d'une association, d'une collectivité, d'une entreprise ou d'une personne ressource.

Conseils pratiques :

- Cibler les partenaires en fonction des besoins.
- Préparer une présentation courte de l'initiative.
- Expliquer clairement le type de soutien recherché.
- Contacter les structures par courriel, téléphone ou rendez-vous.
- Remercier les partenaires et valoriser leur contribution.

COMMUNIQUER SUR SON PROJET

La communication permet de faire connaître l'initiative, d'informer le public et de mobiliser des participants. Il existe plusieurs moyens de communication : réseaux sociaux, affiches, flyers, sites internet, bouche-à-oreille, presse écrite, radio ou télévision. Le choix dépend du public visé, du type d'initiative et des moyens disponibles.

Conseils pratiques :

- Définir les informations essentielles à transmettre.
- Choisir les supports adaptés au public visé.
- Prévoir quand et comment diffuser les informations.
- Vérifier les dates, les lieux et les coordonnées avant publication.
- Respecter le droit à l'image et la vie privée des participants.



Financer son projet

Pour concrétiser un projet, plusieurs solutions peuvent être combinées : demander une aide financière, répondre à un appel à projets, solliciter des partenaires ou organiser une collecte. Les possibilités de financement dépendent de l'âge, du type d'initiative, du statut du porteur et des conditions fixées par chaque organisme.

LES AIDES PUBLIQUES

Les communes, le Département de La Réunion, la Région Réunion et les services de l'État proposent différentes aides pour soutenir les initiatives dans les domaines de la jeunesse, de la culture, du sport, de l'environnement ou de la solidarité.
Consultez leurs sites officiels pour découvrir les dispositifs disponibles et leurs conditions d'accès. Certaines aides sont réservées aux associations ou aux projets collectifs. Si vous portez votre projet seul, vérifiez que les candidatures individuelles sont acceptées.
www.culture.gouv.fr - **www.reunion.gouv.fr**
www.departement974.fr
www.regionreunion.com

BON À SAVOIR

Innov Jeunes est un dispositif proposé par la Caf qui soutient les projets collectifs portés par les jeunes de 12 à 17 ans, avec une aide pouvant couvrir jusqu'à 80 % du coût du projet, dans la limite de 5 000 €. Les projets doivent être accompagnés par un professionnel et soutenus par une structure.
www.caf.fr

BON À SAVOIR

Budget participatif de Saint-Denis : ce dispositif permet aux habitants de proposer des idées pour améliorer leur ville. Les projets retenus sont soumis au vote des habitants, puis réalisés grâce au budget consacré par la municipalité.
bp.saintdenis.re

Budget d'Initiative Citoyenne (BIC) : porté par le Département de La Réunion, ce dispositif permet aux citoyens, associations, groupes d'habitants et établissements scolaires de proposer des projets d'intérêt collectif. Les projets sélectionnés après étude sont soumis au vote des Réunionnais et peuvent bénéficier d'un financement.
www.departement974.fr

LES APPELS À PROJETS, CONCOURS ET PRIX

Des organismes publics ou privés proposent des appels à projets, des concours et des prix pour encourager les initiatives et valoriser les idées des jeunes. Selon les dispositifs, les participants peuvent bénéficier d'un financement, d'un accompagnement ou d'une reconnaissance de leur engagement. Exemples :

- Prix départemental de l'Excellence : organisé par le Département, ce concours s'adresse aux jeunes de 18 à 29 ans et valorise les talents et les initiatives réunionnaises.
  www.departement974.fr
- « Pou nou rèv in gayar sosiété ! » : cet appel à projets porté par la DRAJES de La Réunion encourage les initiatives collectives imaginées et réalisées par des jeunes de 12 à 26 ans domiciliés sur l'île.
  www.ac-reunion.fr
- Prix Anacej : ce prix récompense les initiatives portées par des enfants et des jeunes en faveur de la citoyenneté, de la solidarité et de la participation à la vie publique.Il s'adresse notamment aux jeunes engagés dans un conseil de jeunes, une junior association ou un projet accompagné par une collectivité. **www.anacej.asso.fr**
- Autres prix : Prix de la vocation Blanchet, Prix du jeune écrivain de langue française, Prix Fénéon, Les Prix du Scénario, etc. **https://www.pjef.net**
  https://www.cnap.fr
  https://fondationdelavocation.org
  https://prix-scenariste.org

Vérifiez les conditions de participation, les dates limites et si vous pouvez candidater seul ou si vous devez être accompagné par une structure.

BON À SAVOIR

Le **concours "Déclics Jeunes"** soutient les jeunes de 18 à 29 ans qui souhaitent réaliser un projet original d'intérêt général. Les initiatives peuvent concerner la solidarité, l'environnement, la culture, l'éducation, la santé, l'inclusion ou encore le numérique.
www.fondationdefrance.org

Le **concours "Je dessine mon Europe verte"** organisé par le CIDJ et Eurodesk, invite les jeunes de 15 à 25 ans à exprimer leur vision d'une Europe plus respectueuse de l'environnement. Les participants doivent réaliser deux planches de BD sur une thématique écologique.
www.cidj.com/decouvrir-le-cidj

LE FINANCEMENT PARTICIPATIF (CROWDFUNDING)

Le financement participatif consiste à présenter une initiative sur une plateforme en ligne afin de recueillir des contributions financières auprès de particuliers. Cette méthode permet de mobiliser son entourage, mais aussi des personnes qui souhaitent soutenir la démarche.

Il existe plusieurs formes de financement participatif :

- Le don : les contributeurs donnent une somme sans attendre de remboursement.
- Le don avec contrepartie : une contribution peut donner droit à un remerciement, une création ou une autre contrepartie prévue.
- Le prêt : les contributeurs prêtent de l'argent, qui doit être remboursé selon les conditions définies.

Pour lancer une collecte, il faut fixer un objectif réaliste, expliquer à quoi servira l'argent, choisir une plateforme adaptée et prévoir une communication régulière. Les frais, les conditions de versement et les éventuelles obligations fiscales ou juridiques sont à vérifier avant de commencer.
https://fr.ulule.com - **www.leetchi.com**
www.kisskissbankbank.com

LES AIDES ET DISPOSITIFS POUR LES ÉTUDIANTS

Les étudiants peuvent se tourner vers le Crous. Plusieurs dispositifs soutiennent les initiatives qui contribuent à la vie étudiante :

- La **Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)** peut financer des actions qui améliorent la vie étudiante et la vie de campus, notamment dans les domaines culturel, sportif, social et sanitaire. Les demandes doivent respecter les conditions de l'appel à projets.
- **Culture-ActionS** accompagne les initiatives étudiantes dans différents domaines, comme la culture, l'engagement et les jeunes talents. Le Crous peut également conseiller les étudiants dans la préparation de leur démarche.
- Les **concours de création étudiante** permettent de valoriser les créations artistiques des étudiants. Musique, danse, théâtre, photo, BD, court-métrage, nouvelle… Ils permettent aux lauréats de gagner des prix pouvant aller jusqu'à 2.000 € et de participer à de grands événements culturels.
  www.crous-reunionmayotte.fr

BON À SAVOIR

La **bourse Zellidja** s'adresse aux jeunes de 16 à 20 ans révolus souhaitant réaliser un voyage d'étude individuel sur un sujet et dans un pays de leur choix. Pour en bénéficier, il faut être francophone, partir seul pendant au moins un mois et présenter un projet d'étude de 10 pages. La bourse peut atteindre 900 € pour un premier voyage et 1 100 € pour un second voyage.
www.zellidja.com

Avec le **Corps européen de solidarité,** vous pouvez **créer un projet de solidarité** d'une durée de 2 à 12 mois avec un groupe d'au moins cinq jeunes âgés de 18 à 30 ans. Votre projet peut répondre à un besoin local et porter, par exemple, sur l'environnement, l'inclusion ou la citoyenneté. **https://youth.europa.eu**

Le **dispositif Jeunesses et Solidarité Internationale (JSI)** du FONJEP permet à un groupe de 4 à 12 jeunes âgés de 15 à 25 ans de mener un projet solidaire avec des jeunes d'un autre pays, accompagné par une association. **www.fonjep.org**

LES ENTREPRISES, FONDATIONS ET SPONSORS

Des entreprises, des fondations ou des organismes privés peuvent apporter un soutien financier à une initiative correspondant à leurs domaines d'engagement.
https://fondationdefrance.org/fr/guide
www.lagardere.com/fondation
https://fondation.edf.com
https://fondation.totalenergies.com
https://fondationpierrebellon.org
https://fondationhippocrene.eu



Évaluer et valoriser son projet

Une fois les actions réalisées, il est important de prendre le temps d'en faire le bilan. Cette étape permet de mesurer les résultats obtenus, de repérer les points forts et les difficultés rencontrées, mais aussi de reconnaître le travail accompli. Elle aide à tirer des enseignements pour la suite et à mettre en valeur les compétences développées.

FAIRE LE BILAN

Une fois le projet terminé, prendre le temps de faire le bilan permet de garder une trace de l'expérience, d'identifier les réussites et de comprendre les difficultés rencontrées. C'est aussi l'occasion de mesurer le chemin parcouru et de tirer des enseignements pour de futurs projets.

Pour réaliser ce bilan, il est utile de revenir sur les différentes étapes du projet, de recueillir les avis des participants, des bénévoles et des partenaires, et de rassembler les documents qui témoignent de l'action menée : photos, vidéos, affiches ou articles.

Pour faire le point, plusieurs questions peuvent guider la réflexion :

- Les actions prévues ont-elles été réalisées ?
- Le public attendu a-t-il été touché ?
- Quels résultats ont été obtenus ?
- Quelles difficultés ont été rencontrées ?
- Qu'est-ce qui a bien fonctionné ?
- Que faudrait-il améliorer si l'action était renouvelée ?

Le bilan permet également de valoriser le travail de l'équipe, de remercier les partenaires et de rendre compte de l'utilisation des moyens mobilisés. Il peut être transmis aux partenaires et aux financeurs pour leur présenter les résultats obtenus.

ÉVALUER LES RÉSULTATS

L'évaluation consiste à comparer ce qui était prévu avec ce qui a réellement été réalisé. Elle ne repose pas uniquement sur des chiffres : les témoignages, les observations et les changements constatés sont également importants.

Quelques indicateurs simples peuvent être utilisés :

- le nombre de participants ou de personnes touchées ;
- le nombre d'actions réalisées ;
- le respect du calendrier et du budget ;
- la satisfaction des participants ;
- les compétences acquises ou les changements observés.

Les résultats peuvent être rassemblés dans un document de bilan, accompagné de photos, de témoignages ou de données chiffrées, avec l'accord des personnes concernées.

IDENTIFIER LES COMPÉTENCES ACQUISES

Participer à un montage de projet permet de développer de nombreuses compétences, même lorsque les résultats ne correspondent pas entièrement aux attentes.

Organiser une action, travailler en équipe, gérer un budget, résoudre un problème, prendre la parole ou mobiliser des partenaires sont autant d'expériences qui peuvent être utiles dans les études, la vie quotidienne ou le monde professionnel.

Pour les identifier, il est possible de se demander :

- Quelles tâches ai-je réalisées ?
- Qu'ai-je appris à faire ?
- Quelles difficultés ai-je réussi à surmonter ?
- Quelles responsabilités ai-je prises ?
- Quelles compétences pourrais-je réutiliser dans une autre situation ?

Ces éléments peuvent être conservés dans un portfolio, un carnet de bord ou un document personnel. Ils pourront ensuite être mobilisés dans un CV, une lettre de motivation ou un entretien.



BON À SAVOIR

Un projet ne s'arrête pas forcément une fois l'action réalisée ! Pour lui donner une suite, plusieurs possibilités existent : présenter les résultats via des restitutions, poursuivre les activités, créer une association ou transmettre le projet à d'autres jeunes, bénévoles ou partenaires. Pensez à conserver les documents, les contacts et le bilan de votre expérience pour faciliter la continuité de votre action.

Ma checklist avant de me lancer

Avant de commencer mon projet, je vérifie que…

□ J'ai une idée claire de mon projet
□ Je sais pourquoi je veux le réaliser
□ J'ai défini mes objectifs
□ J'ai identifié les personnes qui pourraient m'aider
□ J'ai estimé le budget nécessaire
□ J'ai repéré les démarches à effectuer
□ J'ai prévu les grandes étapes et les dates importantes
□ Je sais où trouver de l'aide si j'en ai besoin





Contacts utiles

Liste 1
Organismes d'information P.9

Liste 1
Organismes d'information

Maison des jeunes et de la culture (MJC)

Les MJC sont des lieux de rencontre, d'échange et d'activités culturelles, sportives et citoyennes. Elles peuvent accompagner les jeunes dans le développement de leurs idées, la mise en place d'activités et l'organisation de projets collectifs.

Zone Est

Saint-Benoît

MJC Centre Social Bambous-Girofles
4 rue Jean Moulin
97470 Saint-Benoît
0262 50 11 32
mjc-de-saint-benoit@wanadoo.fr
www.mjc-cs-saintbenoit.re

Zone Sud

Le Tampon

MJC du Tampon
18 Rue Victor le Vigoureux
97430 Le Tampon
0262 95 20 16 / 0692 41 76 08
mjc-tampon@wanadoo.fr
https://mjc-tampon.re

Missions Locales

Les Missions Locales sont des structures qui accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans dans leur parcours vers l'autonomie et l'insertion sociale et professionnelle.

Mission Locale Nord :
https://missionlocalenord.re
Mission Locale Ouest :
https://mio-reunion.re
Mission Locale Sud :
https://missionlocalesud.re
Mission Locale Est :
https://missionlocaleest.re

Réseau Info Jeunes

Le réseau Info Jeunes informe les jeunes de 13 à 30 sur divers sujets de la vie quotidienne : orientation, formation, emploi, logement, santé, mobilité et engagement citoyen. Il propose des informations pratiques et oriente les jeunes vers les structures et dispositifs adaptés à leurs besoins.

Zone Nord

Saint-Denis

Info Jeunes La Réunion
Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) Réunion
28 rue Jean Chatel
97400 Saint-Denis
0262 20 98 20
accueil@crij-reunion.com

Info Jeunes Bellepierre Saint-Denis
Association ACCASE
4 impasse des Azurites
SIDR Dolomieu
97400 Saint-Denis
0262 10 24 35
sij@accase.re
https://accase.re

Info Jeunes Primat Saint-Denis
Association Cœur Social
12 rue des cambars LCR Pierre Loti
Commune Primat
97490 Sainte-Clotilde
0262 65 04 66 / 0693 52 04 24
infojeunesprimat974@gmail.com
https://coeur-social-974.re

Sainte-Suzanne

Info Jeunes Sainte-Suzanne
CCAS Sainte-Suzanne
5 rue Général de Gaulle
97441 Sainte-Suzanne
0262 98 06 06 / 0693 39 84 50
infojeunesaintesuzanne@gmail.com
https://ville-saintesuzanne.re

Zone Ouest

La Possession

Info Jeunes La Possession
Ville de la Possession
Centre socio-culturel Nelson Mandela
Maison des Jeunes
3 rue Barakani
97419 La Possession
0262 44 56 60
maisondesjeunes@lapossession.re
www.lapossession.re

Le Port

Info Jeunes Le Port
Centre social et culturel-Coeur Saignant
5 avenue Louis Aragon
97420 Le Port
0262 43 29 57
secretariatcentresocial@villagetitan.com
www.villagetitan.com

Saint-Paul

Info Jeunes Bellemène Saint-Paul
Ville de Saint-Paul
333 rue Montrouge, RD4
97460 Bellemène Saint-Paul
0262 45 96 71
sij.bellemene@mairie-saintpaul.fr
www.mairie-saintpaul.re

Info Jeunes Saint-Paul Centre
Ville de Saint-Paul
Service Jeunesse
87 rue de La Caverne
Résidence La Falaise
97415 Saint-Paul Centre
0262 70 43 10
service.jeunesse@mairie-saintpaul.fr
www.mairie-saintpaul.re

Zone Sud-Ouest

Les Avirons

Info Jeunes Les Avirons
Association Roulé mon Z'Avirons
42 bis route de la Ravine Sèche
97425 Les Avirons
0262 45 49 38
sij@rmz.re
https://rmz.re

Zone Sud

Le Tampon

Info Jeunes Le Tampon
18 rue Victor le Vigoureux
97430 Le Tampon
0262 95 20 16
mjc-tampon@wanadoo.fr
https://mjc-tampon.re

Saint-Pierre

Info Jeunes Saint-Pierre
Centre Social et Socio-Culturel
Office des Sports et du Temps
Libre (OSTL)
130 rue du Four à Chaux
97410 Saint-Pierre
0693 88 71 90
infojeunes@ostl-saint-pierre.com
https://ostl-saint-pierre.com

Zone Est

Bras-Panon

Info Jeunes Bras-Panon
Ville de Bras-Panon
Ludothèque
16 rue des Corbeilles d'Or
97412 Bras-Panon
0262 51 50 50 poste 409
sij@braspanon.re
www.braspanon.re

La Plaine des Palmistes

Info Jeunes La Plaines des Palmistes
CCAS Plaine des Palmistes
Maison France Services
285 rue de la République
97431 La Plaine des Palmistes
0262 20 42 51
sij.ccas@plaine-des-palmistes.fr
www.ville-plainedespalmistes.fr

Saint-André

Info Jeunes Saint-André Centre
Maison des Jeunes
760 Rue Maingard
97440 Saint-André
(En face du lycée Sarda Garriga)
0262 58 81 85
mdj@saint-andre.re

Saint-Benoît

Info Jeunes Bras-Fusil Saint-Benoît
Association Canal Numérique Jeunesse
de l'Océan Indien (CNJOI)
400 rue Pierre Lagourgue
Résidence Arès
97470 Bras-Fusil Saint-Benoît
0262 09 23 23
info-jeunes@cnjoi.fr
https://cnjoi.fr



Nous suivre sur les réseaux sociaux

CRIJ-Info Jeunes Réunion

Nom et adresse de l'éditeur : CRIJ-Info Jeunes Réunion, 28 rue Jean Chatel, 97400 Saint-Denis - Coordination, rédaction et édition : Raïssa Marie-Louise - Communication : Alima Maret - Maquette : Raïssa Marie-Louise - Crédits photo : Magnific, Canva
Octobre 2026

Conformément à une jurisprudence constante, les erreurs ou omissions involontaires qui auraient pu subsister dans ce guide malgré les soins et les contrôles de l'équipe de rédaction ne sauraient engager la responsabilité de l'éditeur. La reproduction partielle ou totale des renseignements contenus dans cette édition à des fins de commercialisation est formellement interdite sans l'autorisation expresse de l'éditeur.